

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Droits de l'homme : Raymond Ndong Sima réitère l'engagement du Gabon à Genève



Photo: DR

Le Premier ministre, Raymond Ndong Sima, hier aux assises de Genève.

SNN
Libreville/Gabon

À la tête d'une importante délégation gouvernementale, le Premier ministre de la Transition, Raymond Ndong Sima, prend part depuis lundi à Genève à la célébration du 75e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme organisée par l'Organisation des Nations unies.

Hier, la diplomatie gabonaise est entrée en scène à travers l'intervention du chef du gouvernement d'un segment de haut niveau portant sur "L'avenir des droits de l'Homme, de l'environnement et du climat". Cette table ronde, qui a réuni plusieurs personnalités avait pour objectif d'explorer les voies permettant de faire avancer les droits humains dans un contexte marqué par la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique. " Face à la crise climatique qui menace nos modes de vie, notre pays a depuis la convention – cadre de Rio, pris conscience que l'environnement n'est pas une simple abstraction, mais bien l'espace où vivent les êtres humains et dont dépendent la qualité de leur vie et leur santé" a-t-il souligné.

Le chef du gouvernement de la Transition estime que " la sauve-

garde de cet équilibre a conduit le Gabon à adopter et développer une réglementation et des politiques contraignantes pour limiter les impacts sur le climat de l'augmentation des gaz à effet de serre." Raison pour laquelle cette interdépendance des droits de l'Homme, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des écosystèmes a pris place au sein de notre corpus juridique. Il s'agit plus précisément de concilier impératifs environnementaux et droits fondamentaux. La participation active du chef du gouvernement de la Transition souligne l'importance cruciale que revêt ce débat international. Son intervention a, en effet, mis en lumière la position de notre pays autour de ces enjeux interconnectés, réaffirmant l'engagement de notre pays pour un dialogue constructif et des actions concrètes en faveur d'un monde où les droits humains et la préservation environnementale vont de pair. Pour M. Ndong Sima, les évolutions constitutionnelles et législatives à venir seront l'occasion de compléter l'ouvrage, entendu que les questions environnementales au sens large constituent l'un des axes de la feuille de route du projet de refonte de la société que le président de la Transition a confié au gouvernement.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES PARTICIPATIONS
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES
BP : 37 ou 45 - Libreville
Tel : 01 79 53 86
N° 0001 /MEP/SG/DGI/SRP



COMMUNIQUE

Le Directeur Général des Impôts rappelle à tous les contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) que l'article **P818 bis** du Code Général des Impôts pose l'obligation de souscrire les déclarations par voie électronique.

A ce titre et en prélude aux changements projetés dans l'accomplissement des obligations déclaratives et de paiement par télé procédures pour l'année 2024, il est demandé à tous les contribuables qui n'ont pas encore effectué leur adhésion à la plate-forme E-t@x de bien vouloir procéder aux formalités d'adhésion à l'adresse www.etax.dgi.ga, au plus tard, le 31 janvier 2024.

Le non-respect de ladite obligation emporte application systématique de la pénalité d'un montant de **cinq million (5.000.000) FCFA** prévue à l'article **P 1002** du Code Général des Impôts susvisé.

Le présent communiqué tient lieu de rappel.

Fait à Libreville, le 11 DEC. 2023

La Direction Générale des Impôts